



F.P.S.I.

Mieux **former**, c'est mieux **sécuriser**

Formation Prévention Secourisme Incendie

BP 90030 / 91311 MONTHLERY Cedex
Tél : +33 (1) 69 63 04 47
Fax : +33 (1) 69 63 01 67
contact@fpsi.fr

Extincteurs (Sensibilisation à la Manipulation des Extincteurs)

LA RÉGLEMENTATION

Article L 231-3-1 du Code du travail

Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

Article R 232-12-20 du Code du travail

Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

LA FORMATION

Durée : 1/2 journée

Public :

Formation destinée à l'ensemble du personnel conformément au code du travail.

Objectifs :

Permettre à l'ensemble du personnel de manipuler les extincteurs sur feu.

Programme :

- La réglementation.
- Le feu : Causes et conséquences d'un incendie.
- Le triangle du feu.
- Les classes de feux.
- L'alarme.
- Information sur vos consignes de sécurité interne.
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles.
- L'effet des produits extincteurs sur un feu.
- Les règles de sécurité sur les extincteurs.
- Distance d'attaque du feu.

Validation :

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.